

EPREUVES ECRITES de la SESSION 1 - ANNEE UNIVERSITAIRE 2023/2024

CE TABLEAU TIENT LIEU DE CONVOCATION AUX EXAMENS

**IMPORTANT : Après lecture attentive du tableau des examens, les étudiants constatant une incompatibilité entre les épreuves sont priés de le signaler au secrétariat, par courrier électronique ou par téléphone.**

**RAPPEL DES CONSIGNES RELATIVES A LA DISCIPLINE DE L'EXAMEN :**

**Tout étudiant doit être présent 30 minutes avant le début des épreuves, en possession de sa carte d'étudiant et d'une pièce d'identité à chaque épreuve (sans ces documents, il n'est pas autorisé à composer) et doit :**

➤ Avant d'entrer dans la salle d'examen :

Consulter la liste des étudiants autorisés à composer à l'entrée de l'amphithéâtre ou de la salle d'examen afin de vérifier que son nom figure sur cette liste.

➤ Dans la salle d'examen :

- Déposer son cartable ou sac devant l'estrade de l'amphithéâtre ou au fond de la salle,
- S'asseoir impérativement à la place attribuée ou, en l'absence de numéro attribué, suivre les consignes de l'enseignant responsable de la surveillance de l'épreuve. Dans les deux cas, une place doit rester libre entre chaque candidat.

Aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant la fin de la première demi-heure de composition une fois les sujets distribués, même s'il rend une copie blanche.

Les candidats demandant à quitter provisoirement la salle n'y sont autorisés qu'un par un et doivent remettre leur copie au surveillant qui leur restitue à leur retour.

**Il est interdit :**

- De communiquer entre candidats ou avec l'extérieur,
- **D'utiliser ou même de conserver sans les utiliser les téléphones portables et tout autre dispositif électronique permettant le stockage de données (Ipod, appareil photo numérique...),**

**et des documents non autorisés pendant l'épreuve.**

**Fraudes :**

Conformément à la charte des examens (incluse dans le référentiel commun des études LMD), **TOUT ETUDIANT CONVAINCU DE FRAUDE FERA L'OBJET DES PROCEDURES DISCIPLINAIRES REGLEMENTAIRES.**

**RESULTATS D'EXAMENS**

➤ Après délibération des jurys, les résultats pourront être consultés sur Internet par l'ENT (Environnement Numérique de Travail) à l'adresse <http://ent.u-bourgogne.fr>, à condition d'avoir été au préalable inscrit sur la messagerie étudiante.

En cas de problème, s'adresser au **guichet unique informatique**, à la Maison de l'Etudiant.

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE  
UFR SCIENCES HUMAINES

TABLEAU RÉCAPITULATIF  
DES EXAMENS ÉCRITS

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

SEMESTRE 2 - SESSION 1

(Ce tableau tient lieu de convocation, les étudiants doivent  
se présenter au lieu indiqué 30 minutes avant le début des  
épreuves)

# MASTERS Histoire et Histoire de l'art

Date	Diplôme	Heure	Durée	Epreuve	Effectif	Lieu	Surveillants (* responsable sujet)
<b>Lundi 13 mai 2024</b>							
Lundi 13 mai 2024	Masters Histoire et HA	14h-16h	2h	Italien (Niveaux Initiation 1, Initiation 2 et Approfondissement 1)	18	Platon	Ambra ZORAT
<b>Mercredi 15 mai 2024</b>							
Mercredi 15 mai 2024	Masters Histoire et HA	14h-16h	2h	Epigraphie des mondes anciens (Epigraphie grecque)	1	Roupnel	Perrine KOSSMANN